



## Les grands titres:

- Soudan du Sud : Ban Ki-moon appelle à imposer un embargo sur les armes et des sanctions ciblées supplémentaires
- Journée de la population : l'ONU appelle à investir dans l'avenir des adolescentes
- Afrique de l'Ouest : l'ONU appelle la communauté internationale à soutenir davantage les progrès de la région
- Côte d'Ivoire : l'ONU appelle les autorités à redoubler d'efforts dans la prévention et la répression des viols
- Le musicien turc Kudsi Ergüner nommé Artiste de l'UNESCO pour la paix à Istanbul
- La FAO salue l'entrée en vigueur du premier traité international contre la pêche illégale
- Première réunion à l'ONU du mécanisme de suivi des objectifs de développement durable
- Soudan du Sud : l'ONU condamne de violents combats ces derniers jours à Juba

## **Soudan du Sud : Ban Ki-moon appelle à imposer un embargo sur les armes et des sanctions ciblées supplémentaires**



Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon (à gauche), accompagné de son porte-parole, Stéphane Dujarric, lors d'une conférence de presse sur la situation au Soudan du Sud, au siège de l'ONU, à New York, le 11 juillet 2016.  
Photo : ONU / Mark Garten

**11 juillet** - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a vivement dénoncé lundi matin la reprise des combats ces derniers jours dans la capitale du Soudan du Sud, Juba, appelant le Conseil de sécurité de l'ONU à imposer un embargo immédiat sur les armes dans le pays et à prendre des sanctions ciblées supplémentaires contre les responsables.

« La reprise des combats est scandaleuse. C'est un nouveau revers. Elle aggrave les souffrances du pays. Elle tourne en ridicule les engagements pris en faveur de la paix », a déploré M. Ban lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU, à New York.

Le Secrétaire général a tout particulièrement condamné les meurtres de deux soldats de la paix chinois de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), dont les camps et sites de protection des civils à Juba ont été pris pour cible lors de la reprise des combats dans la capitale, les 7, 8 et 10 juillet, entre soldats de l'Armée populaire de libération du

Soudan (APLS) et de l'APLS dans l'opposition.

M. Ban a également condamné fermement les attaques aveugles contre des civils, précisant que des milliers d'entre eux ont fui leur domicile et notamment trouvé refuge dans les deux camps de la MINUSS à Juba. Il a aussi indiqué qu'au moins deux personnes déplacées ont été tuées dans les sites de protection des civils de la MINUSS dans la capitale et environ 35 autres blessées.

« Les dirigeants du Soudan du Sud ont une fois de plus abandonné leur peuple. Rarement un pays aura gaspillé aussi rapidement autant d'espoir », a dénoncé le chef de l'ONU, constatant l'échec des dirigeants du pays et appelant à ce que justice soit faite pour les atrocités commises au Soudan du Sud depuis 2013. « Ce ne sont pas seulement les dirigeants qui doivent rendre des comptes, mais toute la chaîne de commandement, y compris les chefs du personnel et autres



fonctionnaires, complices de la violence », a-t-il dit.

Dans ce contexte, M. Ban a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à imposer un embargo immédiat sur les armes vers le Soudan du sud et à prendre des sanctions ciblées supplémentaires contre les responsables qui entravent la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Il a aussi jugé nécessaire de renforcer les effectifs de la MINUSS, estimant qu'elle avait « désespérément » besoin d'hélicoptères de combat et d'autres matériels pour remplir son mandat de protection des civils.

Le Secrétaire général a par ailleurs exhorté le Président Salva Kiir et le Premier Vice-Président Riek Machar à désamorcer les violences et à ordonner à leurs troupes respectives de regagner leur caserne.

« Quand un gouvernement ne peut pas ou ne veut pas protéger son peuple, et quand les parties semblent uniquement résolues à s'enrichir et gagner du pouvoir au détriment de leur peuple, la communauté internationale a la responsabilité d'agir », a dit le Secrétaire général de l'ONU.

## Journée de la population : l'ONU appelle à investir dans l'avenir des adolescentes



Des élèves à la sortie de l'école au Bangladesh. Photo : Scott Wallace / Banque mondiale

**11 juillet** - A l'occasion de la Journée mondiale de la population, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a appelé lundi les gouvernements, le secteur privé et la société civile du monde entier à investir en faveur des adolescentes, qui ont tendance à moins bénéficier des retombées de la croissance économique et du progrès social que d'autres groupes.

« En dépit des avancées considérables qui ont permis de réduire la pauvreté et d'améliorer les perspectives et le bien-être de bon nombre d'individus dans le monde entier, des centaines de millions de personnes n'entrevoient toujours pas la possibilité d'un avenir meilleur », a déploré le chef de l'ONU dans un message rendu public pour cette journée.

Le Secrétaire général a notamment souligné que les filles, en particulier les adolescentes, font partie des groupes qui ont le moins bénéficié des initiatives de développement antérieures. « À l'âge où les filles devraient être à l'école en train de songer à leur avenir, elles sont bien trop souvent prises au piège de normes socioculturelles qui les empêchent de poursuivre leurs ambitions », a-t-il constaté, ajoutant que l'horizon des filles tend à se rétrécir à l'adolescence, à l'inverse de celui des garçons, qui a tendance à s'élargir.

Outre le fait que les adolescentes ont moins de chances que les adolescents d'achever, voire d'entamer, leurs études secondaires, M. Ban a indiqué que, dans les pays en développement, une fille sur trois est mariée avant ses 18 ans.

« La moitié des agressions sexuelles commises dans le monde visent des jeunes filles âgées de 15 ans ou moins », a par ailleurs souligné le chef de l'ONU.

Il a rappelé que la communauté internationale s'est engagée à mettre en œuvre le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté l'an dernier et fondé sur l'idée de ne pas avoir de laissés-pour-compte.

Pour que la mise en œuvre du Programme soit couronnée de succès, le Secrétaire général a appelé à réaliser tous ces objectifs, y compris celui de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles.

« En cette Journée mondiale de la population, j'engage vivement tous les gouvernements, les entreprises et la société civile à investir en faveur des adolescentes », a dit M. Ban. « Tout le monde mérite de bénéficier des retombées de la croissance économique et du progrès social ».

## Afrique de l'Ouest : l'ONU appelle la communauté internationale à soutenir davantage les progrès de la région



Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, Mohamed Ibn Chambas (à gauche), lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, le 11 juillet 2016.  
Photo : ONU / Manuel Elias

**11 juillet** - Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, Mohamed Ibn Chambas, a appelé lundi la communauté internationale à soutenir les progrès accomplis par les pays de la région, menacés par le terrorisme, la faim, l'expansion du désert et la diminution des ressources en eau.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, le Représentant spécial, qui est également le chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), a tout d'abord salué un certain nombre de progrès démocratiques accomplis par les Etats de la région.

Au titre de ces avancées, il a mentionné la condamnation de l'ancien Président du Tchad, Hissène Habré, pour crimes contre l'humanité, exécutions sommaires, torture et viol, par une cour spéciale au Sénégal. « Une décision d'une importance capitale, impatientement attendue par beaucoup, a été prise le 30 mai 2016 : pour la première fois, un ancien Président a été condamné par une Cour africaine pour des crimes commis dans l'exercice de son mandat », a-t-il dit.

M. Chambas a également mentionné les « élections crédibles et pacifiques » qui ont eu lieu au Niger, au Bénin et à Cabo Verde. Il a notamment salué le fait qu'au Bénin et à Cabo Verde, les candidats des partis au pouvoir ayant perdu les élections ont rapidement félicité les vainqueurs de l'opposition, ce qui a permis une transition du pouvoir « en douceur ».

Toutefois, le chef de l'UNOWAS a rappelé le lourd tribut que font payer aux habitants de la région les groupes extrémistes apparus dans le nord du Mali et le nord-est du Nigéria, y compris Boko Haram, qui menacent de déstabiliser toute l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et le Bassin du Lac Tchad. « A travers le Sahel, à l'heure où je vous parle, 4,5 millions de personnes sont déplacées et 6 millions de personnes ont urgemment besoin d'une aide alimentaire », a déclaré M. Chambas.

Il a indiqué que Boko Haram n'a cessé de changer de tactique, et a notamment envahi la ville de Bosso, au Niger, à deux reprises cette année, les 3 et 6 juin, tuant des dizaines de soldats. « Les terroristes ont également frappé plus loin en Afrique de l'Ouest, lors d'attentats à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 15 janvier, et à Grand Bassam, en Côte d'Ivoire, le 13 mars », a-t-il ajouté, précisant que les trafiquants et criminels de toutes sortes entendent bénéficier de l'absence d'état de droit et de l'insécurité pour étendre leur réseaux.

Pour lutter contre ce phénomène, M. Chambas a appelé à renforcer davantage les forces régionales dans le cadre de la Force multinationale conjointe. Il a également appelé à renforcer les efforts visant à répondre aux besoins fondamentaux des civils innocents et pris au piège. A ce titre, il a trouvé « profondément troublant » le fait que seuls 11% des 1,98 milliard de dollars demandés par l'ONU pour aider la région en 2016 aient été reçus à ce jour. Le Représentant spécial a également insisté sur le besoin de renforcer la gouvernance démocratique dans le cadre des efforts visant à prévenir les conflits.

Par ailleurs, M. Chambas a noté qu'au second semestre 2016, des élections législatives devaient avoir lieu en Côte d'Ivoire, des élections présidentielles en Gambie et des élections législatives et présidentielles au Ghana. Il a ajouté qu'en Guinée et au Togo, les citoyens « attendent depuis bien longtemps » des élections locales.

S'agissant de la Gambie, le Représentant spécial s'est dit « profondément préoccupé » par « la répression suite à des manifestations pacifiques appelant à des réformes électorales en avril », et par les « allégations de torture et la mort de détenus suite à ces manifestations, ainsi que les déclarations inflammatoires ciblant certaines communautés ».

Outre les questions du terrorisme et des réformes démocratiques, M. Chambas a insisté sur le fait que, « parallèlement, le désert est en pleine expansion et les ressources en eau diminuent ». Pour aider la région à faire face à cette situation, il a appelé les partenaires internationaux à redoubler d'engagement.

« Nous ne devons pas permettre que cette fragilité se transformer en échec », a-t-il dit, exhortant la communauté internationale à soutenir les initiatives visant à renforcer le dialogue avec les femmes et les jeunes, à intégrer les approches sécuritaires, de développement et des droits de l'homme, et à lutter contre l'extrémisme violent.

## Côte d'Ivoire : l'ONU appelle les autorités à redoubler d'efforts dans la prévention et la répression des viols



Casques bleus de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Photo : ONU / Basile Zoma

**11 juillet** - Un nouveau rapport de l'ONU, publié lundi, appelle les autorités ivoiriennes à redoubler d'efforts dans la prévention et la répression des viols, un fléau qui continue de faire de nombreuses victimes dans le pays.

Conjointement publié par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ce rapport présente l'analyse des principales tendances concernant les viols et les tentatives de viol commis en Côte d'Ivoire, entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2015, ainsi que l'état des poursuites judiciaires contre les auteurs présumés de ces viols et tentatives de viol, et les obstacles à leur poursuite.

Le rapport met en évidence certains progrès réalisés par les autorités ivoiriennes et formule des recommandations en vue de renforcer les actions de prévention et la lutte contre l'impunité à l'égard des violences sexuelles.

Le rapport documente 1129 cas de viol en Côte d'Ivoire entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2015, dont 66% des victimes sont des enfants.

« En dépit de la fin des hostilités depuis 2011 et de l'accalmie engendrée par la stabilisation progressive des institutions, les viols, commis principalement par des personnes privées, ont continué », indique le rapport, qui précise que la prévalence de ces crimes a sans doute été exacerbée par les années de conflit qu'a connu le pays et qui ont « favorisé une culture de violence en raison du climat général d'insécurité et ont été marquées par une impunité persistante due à l'absence de répression judiciaire systématique. »

Le rapport met en lumière les progrès réalisés dans la réponse judiciaire donnée à ces crimes et dans la lutte contre l'impunité, mais souligne que ces progrès restent nettement insuffisants. En effet, bien que 90% des cas de viols documentés dans le rapport aient fait l'objet d'une enquête, moins de 20% d'entre eux ont abouti à un jugement.

Le rapport souligne par ailleurs que la totalité des 203 cas ayant abouti à un jugement ont fait l'objet d'une « requalification » des faits, une pratique courante qui consiste à juger les viols comme des délits et non comme des crimes, pour lesquels les peines encourues sont beaucoup plus lourdes. Bien que perçue comme un moyen pour les victimes d'accéder à une forme de justice et de faciliter un jugement rapide, cette pratique selon ce rapport « minimise la gravité des viols ».

Le recours très répandu aux règlements à l'amiable, notamment dans les cas de viol d'enfants, est particulièrement préoccupant, ajoute le rapport, précisant qu'il se fait généralement au détriment des droits de la victime et sans son consentement. Ces arrangements ont pour but de « préserver la cohésion sociale, l'image de la communauté et d'éviter à l'auteur présumé de se retrouver en prison », note le rapport, qui souligne que « le règlement à l'amiable contribue sans conteste à la banalisation du viol et au retranchement de la victime dans une position de faiblesse et de vulnérabilité. »

Le rapport indique par ailleurs que la lenteur des procédures et des décisions de justice, ainsi que divers dysfonctionnements dans la conduite des enquêtes, constituent aussi des obstacles majeurs dans la lutte contre les viols, de même que la stigmatisation des victimes, dont beaucoup ne portent pas plainte.

Les conclusions du rapport soulignent l'importance de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. Elles plaident également en faveur d'une action urgente et ciblée sur les enfants.

Le rapport appelle également à améliorer la réponse du système judiciaire et à réformer certaines pratiques et normes afin de consolider l'action de répression du viol. Il demande notamment une révision du Code pénal afin d'y intégrer une définition du viol et des autres formes de violences sexuelles.

Le rapport recommande entre autres aux autorités ivoiriennes de « veiller à ce que toutes les victimes de violences sexuelles aient accès à la justice, en particulier en leur fournissant une aide juridique gratuite » et de « considérer la tenue de sessions d'assises spécialisées sur les crimes de viol afin de lutter efficacement et promptement contre ces crimes ».

Concernant le renforcement des capacités, le rapport recommande aux autorités ivoiriennes « d'organiser et d'intensifier les campagnes nationales d'information, y compris sur la prévention et la réponse aux cas de viol, en particulier d'enfants, surtout en milieu rural et d'engager les leaders communautaires et les préfets dans la lutte contre les crimes de viol afin de proscrire les règlements à l'amiable et de sanctionner ceux qui s'investiraient dans cette pratique ».

## Le musicien turc Kudsi Ergüner nommé Artiste de l'UNESCO pour la paix à Istanbul



La Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova (à gauche), lors de la cérémonie de nomination du musicien turc Kudsi Ergüner (à droite) en tant qu'Artiste de l'UNESCO pour la paix, suite à l'ouverture de la 40ème session du Comité du patrimoine mondial à Istanbul, en Turquie, le 10 juillet 2016.  
Photo : UNESCO

**11 juillet** - Suite à l'ouverture, dimanche, de la 40ème session du Comité du patrimoine mondial à Istanbul, en Turquie, la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a nommé le musicien turc Kudsi Ergüner en tant qu'Artiste de l'UNESCO pour la paix.

« Kudsi Ergüner est nommé en reconnaissance de ses efforts pour promouvoir les valeurs universelles de la musique, instrument essentiel du dialogue entre les cultures, pour sa contribution à la protection du patrimoine musical, son soutien à la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et son engagement indéfectible en faveur des idéaux de l'Organisation », a déclaré Mme Bokova, lors d'une cérémonie au Centre des Congrès d'Istanbul, à la suite de l'ouverture du Comité du patrimoine mondial, qui se réunira dans la ville turque jusqu'au 20 juillet.

Au cours de cette cérémonie, la Directrice générale a rendu hommage aux efforts déployés par M. Ergüner tout au long de sa carrière dans le but de maintenir vivant le patrimoine musical de son pays d'origine. « Votre vie comme votre œuvre ont été guidées par une passion profonde : celle qui consiste à faire renaître et partager la sagesse et la beauté des traditions, transmettre leurs messages de paix et de dialogue aux générations actuelles et futures, partager la profondeur de la musique soufie, en puisant dans les traditions perses et turques et en recourant à la poésie, la littérature et les arts vivants de la région », a-t-elle déclaré.

En tant qu'Artiste de l'UNESCO pour la paix, M. Ergüner a déclaré qu'il souhaité œuvrer en faveur de la réactualisation des patrimoines musicaux oubliés. « Je suis un artiste mais également un homme d'action et j'espère pouvoir partager mes actions dans le cadre de l'UNESCO au côté des autres Artistes pour la paix », a-t-il dit.

Né en Turquie en 1952, Kudsi Ergüner est musicien, joueur de ney (flûte de roseau), compositeur, musicologue, enseignant, auteur et traducteur. Formé par son père, Ulvi Ergüner, le dernier grand maître de la flûte de ney, il a donné des concerts dans le monde entier qui ont contribué à revivifier les courants musicaux traditionnels. Ses collaborations avec des artistes prestigieux comme Peter Gabriel, Maurice Béjart, Peter Brook ou Didier Lockwood ont permis de faire connaître cette musique au public occidental.

Les Artistes de l'UNESCO pour la paix sont des personnalités de renommée internationale qui utilisent leur influence, leur charisme et leur prestige pour promouvoir le message et les programmes de l'UNESCO. L'UNESCO collabore avec eux en vue d'accroître la sensibilisation du public concernant les questions clé de développement et du rôle joué par l'Organisation dans ces domaines.



## La FAO salue l'entrée en vigueur du premier traité international contre la pêche illégale



Un travailleur décharge la pêche du matin. Photo : FAO

**11 juillet** - L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a salué lundi l'entrée en vigueur de l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port contre la pêche illégale, appelant à agir rapidement afin de fournir des ressources techniques et financières aux parties qui en auraient besoin.

« L'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port marque le début d'une nouvelle ère en matière de lutte contre la pêche illégale, mais il est essentiel d'agir rapidement afin d'assurer sa mise en œuvre effective », a déclaré le Directeur général de la FAO, José Graziano da Silva, au cours d'un événement qui célébrait l'entrée en vigueur du premier

traité international destiné à lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est entré en vigueur le mois dernier et plus de 30 nations, ainsi que l'Union européenne, au nom de ses 28 membres, ont ratifié le traité.

« La mise en œuvre du traité pourrait toutefois s'avérer compliquée pour certains pays, en particulier pour les pays en développement et les petits Etats insulaires, en raison des contraintes liées aux ressources et aux capacités », a indiqué le Directeur général de la FAO.

Il a cependant précisé que l'accord comporte un article qui appelle les parties au traité et les organisations internationales à apporter leur aide à d'autres parties et à engager des fonds. « La République de Corée a déjà confirmé qu'elle contribuerait financièrement et d'autres parties devraient suivre son exemple », a notamment salué le Directeur général.

Il a par ailleurs souligné que la FAO a mis en place un Programme interrégional de coopération technique et un Programme cadre global de développement des capacités visant à soutenir les aspects logistiques, législatifs et juridiques qui entourent la mise en pratique de l'Accord.

Adopté comme Accord FAO en 2009 après plusieurs années d'efforts diplomatiques, ce traité implique que les navires étrangers se soumettent à des inspections dans tous les ports d'escale et que les Etats portuaires partagent les informations relatives aux violations. En améliorant les règles existantes qui demandent aux pays de contrôler les activités de leurs propres flottes de pêche, le nouvel Accord est conçu pour augmenter les frais de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et empêcher les poissons pêchés de manière illégale d'être ramenés à terre et d'arriver sur les marchés.

## Première réunion à l'ONU du mécanisme de suivi des objectifs de développement durable



Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU. Photo : ONU/Project Everyone

**11 juillet** - La première session du principal mécanisme de suivi de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté l'an dernier, devait s'ouvrir lundi au siège de l'ONU, à New York, afin de réaliser un premier rapport d'étape.

Ce Forum politique de haut niveau pour le développement durable aura pour vocation d'être la plate-forme centrale des Nations Unies pour le suivi de la mise en œuvre du Programme et de ces 17 objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Etats membres le 25 septembre 2015. Sous l'égide du Conseil économique et sociale des Nations Unies (ECOSOC), le Forum aura également pour but de fournir des orientations et des recommandations pour favoriser cette mise en œuvre, surveiller les avancées en matière de réalisation des ODD et stimuler la création de politiques cohérentes, fondées sur des

données scientifiques fiables et le retour d'expérience des pays.

« Cette session permettra de répondre à la question : 'où en sommes-nous en cette première année ?', en se basant sur des indicateurs, mais aussi des penseurs éminents », a indiqué une note du Centre de documentation pour les médias de l'ONU.

Le Forum politique de haut niveau devait notamment s'ouvrir sur une présentation du 'Rapport d'étape 2016 sur les ODD' ('2016 SDG progress report'), élaboré par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Des penseurs éminents devaient ensuite formuler un ensemble de questions, en s'inspirant du Rapport d'étape.

« L'adoption de politiques visant à stimuler la mise en œuvre est importante, de même que l'adaptation des institutions et des processus et l'engagement de toutes les parties prenantes », a précisé la note de l'ONU, ajoutant toutefois que le suivi et l'examen de la mise en œuvre au niveau national étaient primordiaux.

A ce titre, cette première session du Forum depuis l'adoption du Programme de développement durable et des ODD devait comprendre les examens volontaires de 22 pays et des examens thématiques de progrès sur certains ODD.

« Nous disposons de seulement quinze ans pour y arriver et nous devons commencer dès maintenant, la première année, à veiller à ce que nous ne laissions personne de côté, comme le souligne le thème de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de cette année », a déclaré la note de l'ONU.

Le Forum politique de haut niveau, qui a été conçu de façon à être le plus inclusif et participatif possible, est composé de l'ensemble des États membres de l'ONU et de ses agences spécialisées. Il devait se réunir au siège de l'ONU jusqu'au 20 juillet 2016.

## Soudan du Sud : l'ONU condamne de violents combats ces derniers jours à Juba



**10 juillet** - Plusieurs hauts responsables de l'ONU ont fermement condamné la reprise des combats dimanche à Juba entre des soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et de l'APLS dans l'opposition, deux jours après des affrontements similaires dans la capitale du Soudan du Sud, les 7 et 8 juillet 2016.

Suite à une réunion d'urgence à huis clos du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Ambassadeur du Japon auprès de l'Organisation, Koro Bessho, dont le pays détient la présidence du Conseil pour le mois de juillet, a lu dimanche une déclaration à la presse dans laquelle les 15 membres se sont dits choqués et indignés face aux attaques ayant pris pour cible, ce jour, les camps et sites de protection des civils de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

« Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus forts toutes les attaques et les provocations contre les civils et les Nations Unies », a déclaré le Président du Conseil, tout en exprimant ses condoléances aux familles des Casques bleus chinois et rwandais qui ont été tués ou blessés dans ces attaques.

Le Conseil a exhorté toutes les parties à mettre immédiatement fin aux combats et a exigé du Président Kiir et du Premier Vice-Président Machar qu'ils fassent tout leur possible pour reprendre le contrôle de leurs forces respectives. Il les a également appelés à empêcher la propagation de la violence dans le reste du pays et à « s'engager véritablement à une mise en œuvre complète et immédiate de l'accord de paix, y compris le cessez-le-feu permanent et le redéploiement des forces militaires actuellement à Juba ».

Le Conseil de sécurité a rappelé à toutes les parties, y compris aux forces de sécurité du gouvernement, le caractère civil des sites de protection des civils au Soudan du Sud. À ce titre, les membres du Conseil ont souligné que les attaques contre les civils, ainsi que les locaux et le personnel des Nations Unies étaient susceptibles de constituer des crimes de guerre.

Ils ont également souligné l'importance de mener des enquêtes transparentes sur ces crimes et de traduire les auteurs en justice. Ces derniers, ont-ils ajouté, pourraient être potentiellement soumis à des sanctions, tel que l'autorise la résolution 2206 (2015) du Conseil pour les actions qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Soudan du Sud.

Le Conseil a exprimé son soutien envers la MINUSS et s'est dit prêt à envisager de renforcer la Mission pour faire en sorte qu'elle puisse prévenir et répondre à la violence au Soudan du Sud, a dit le Président du Conseil.

« Les membres du Conseil de sécurité ont encouragé les États de la région à se préparer à fournir des troupes supplémentaires au cas où le Conseil en déciderait ainsi. Dans l'intervalle, [le Conseil] a souligné la nécessité pour la MINUSS de tirer pleinement parti de son autorisation d'utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger les civils », a-t-il conclu.

De son côté, la MINUSS a également fait part dans un communiqué de presse de son indignation face à la reprise des violences à Juba le 10 juillet 2016, au lendemain du cinquième anniversaire de l'indépendance du pays.

« Les violents combats dans la ville de Juba, y compris à proximité des camps de la MINUSS [...] ont forcé environ 1.000 personnes déplacées à fuir le site de protection des civils n°1 de la MINUSS vers le camp de la MINUSS appelé Maison de l'ONU de Jebel », a déclaré la Mission. « Les violents combats dans le centre-ville ont également forcé des centaines de civils à se réfugier dans le camp de la MINUSS dit de Tomping », a-t-elle ajouté.

La MINUSS s'est par ailleurs déclarée « gravement préoccupée » par les informations selon lesquelles des éléments armés auraient empêché des civils de chercher refuge auprès de la Mission de l'ONU.

« Les deux camps de la MINUSS à Juba [Maison de l'ONU de Jebel et Tomping] ont subi des impacts de tirs à l'arme lourde et à l'arme légère », a par ailleurs indiqué la Mission, exhortant toutes les parties à respecter « le caractère sacré » de l'Organisation et condamnant toute attaque délibérée contre des locaux des Nations Unies et son personnel.

La MINUSS a indiqué que les soldats de la paix des Nations Unies continuaient de protéger les civils déplacés dans ses sites de protection n°1 et 3. « Pour la sécurité des civils déplacés, l'ONU exhorte toutes les parties à respecter le caractère civil de ces sites », a insisté la Mission, ajoutant que ses Casques bleus étaient également mobilisés pour protéger les camps de Tomping et de la Maison de l'ONU de Jebel.

La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU au Soudan du Sud et responsable de la MINUSS, Ellen Margrethe Loej, a par ailleurs « directement appelé les plus hautes autorités du Soudan du Sud à mettre de l'ordre dans leurs rangs, à engager un dialogue pour trouver une solution politique à cette crise et à garantir l'accès aux patrouilles des Nations Unies afin de rassurer la population civile ».

De son côté, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est également dit choqué et consterné par les violents combats qui se déroulent actuellement à Juba.

Dans un communiqué de presse publié dimanche, à la suite de celui de la MINUSS, le chef de l'ONU a demandé « instamment au Président Kiir et au Premier Vice-Président Riek Machar de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour désamorcer immédiatement les hostilités et ordonner à leurs forces respectives de se désengager et de se replier dans leurs bases ».

M. Ban a souligné que cette « violence insensée » est « inacceptable », et risque d'inverser les progrès accomplis à ce jour dans le processus de paix.

« Les camps et sites de protection des civils de l'ONU à Juba ont été pris dans les tirs croisés. Je suis profondément frustré par le fait que les combats aient repris, malgré les engagements pris par les dirigeants du Soudan du Sud », a-t-il ajouté, appelant ces derniers à reprendre le contrôle de la situation sécuritaire à Juba et empêcher la propagation de la violence à d'autres régions du pays.

M. Ban a également exhorté le gouvernement à garantir la sécurité des civils et du personnel des Nations Unies, ainsi qu'à « véritablement s'engager à mettre en œuvre intégralement l'accord de paix ».

Les condamnations de la MINUSS et du Secrétaire général ont fait suite à un communiqué de presse, publié par le Conseil de sécurité de l'ONU samedi soir, jour du cinquième anniversaire de l'indépendance du pays, condamnant fermement les



combats qui ont eu lieu à Juba entre des soldats de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition, les 7 et 8 juillet 2016. Le Conseil a également condamné plusieurs attaques séparées contre des fonctionnaires des Nations Unies et des membres du corps diplomatique dans la capitale, le 7 juillet.

Le Conseil a toutefois reconnu la création d'une commission d'enquête par les autorités. Il a exhorté le gouvernement de transition d'unité nationale à « enquêter rapidement sur ces attaques, prendre des mesures pour mettre fin aux combats, réduire les tensions et tenir les auteurs des attaques pour responsables ».

Les 15 membres ont insisté sur la nécessité de « responsabiliser les membres des forces militaires » et ont souligné « l'importance du commandement et du contrôle ». Ils ont demandé à la SPLA, la SPLA dans l'opposition et tous les autres acteurs armés de « cesser les hostilités et permettre à la Mission de l'ONU en République du Soudan du Sud (MINUSS) et aux acteurs humanitaires d'accéder aux civils dans le besoin ».

Le Conseil de sécurité a en outre exprimé sa profonde préoccupation face au « manque d'engagement sérieux de la part des parties en faveur de la mise en œuvre de l'Accord sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud ». Il a appelé les parties à « travailler ensemble au sein du gouvernement de transition d'unité nationale pour résoudre leurs différences dans un esprit de coopération ».

A cet égard, le Conseil s'est félicité de la déclaration commune d'appel au calme faite par le Président, le Premier Vice-Président et le Vice-Président du pays.

Les membres du Conseil ont demandé aux parties « d'accélérer la mise en œuvre de tous les aspects de l'Accord, y compris les principales dispositions sur les arrangements de sécurité transitoires », afin de rétablir la paix au Soudan du Sud.

Le Conseil a souligné que « les mesures qui ont pour effet d'empirer ou de prolonger le conflit au Soudan du Sud, y compris les violations de l'Accord, peuvent donner lieu à des mesures additionnelles », tel que le précise la Résolution 2280 (2016) du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont exprimé leur gratitude envers la MINUSS et ses efforts pour mener à bien son mandat de protection des civils. Ils ont toutefois rappelé que la principale responsabilité de protéger les civils du pays incombe au gouvernement de transition d'unité nationale.

En ce cinquième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud, les membres du Conseil de sécurité ont exhorté les dirigeants du pays à « faire preuve du leadership qui apportera une paix durable et la sécurité au Soudan du Sud ».